

Liste des structures de soutien aux entreprises et leurs dispositifs

Le service Économie du Pays Voironnais

Mise en place d'une cellule d'information et de soutien aux entreprises que vous pouvez contacter pour des renseignements plus approfondis sur la situation de votre entreprise.

economie@paysvoironnais.com ou **04 76 27 94 30**

La Maison de l'emploi Pays Voironnais Sud Grésivaudan

Accompagnement des entreprises dans leurs décisions concernant les salariés (mise en place du chômage partiel, protection des salariés, recrutement, formation, etc)

maisondelemploi@paysvoironnais.org ou **04 76 93 17 18**

CMAI

Mise en place d'une cellule d'urgence avec un numéro unique 04 76 70 82 09 ou par mail à contact@cma-isere.fr

- La plateforme web du Pôle agroalimentaire de l'Isère est exceptionnellement ouverte à tous les artisans, agriculteurs et tous les distributeurs demandeurs sans obligation ni d'adhésion au pôle, ni d'agrément à la marque « Is(h)ere ».

- Accompagnement au maintien de l'activité via les outils numériques.

CCI Grenoble

Mise en place d'une cellule d'urgence avec un numéro unique 04 76 28 28 90 ou par mail covid19@grenoble.cci.fr

RÉGION AURA

Mise en place d'un numéro d'urgence dédié 0805 38 38 69

Accompagnement aux entreprises par de l'expertise comptable et/ou juridique

- Accompagnement sur **une durée de 4h d'un expert comptable** pour revoir les prévisionnels et bilan de votre entreprise ;

et/ou

- Accompagnement sur **une durée de 4h d'un expert juridique** en droit du travail pour la mise en place du chômage partiel, la gestion des congés....;

La Région prend en charge 40 % de la prestation (*via le dispositif "Plan de Développement à l'international, mise en place entre la Région et le pôle de compétitivité/cluster*).

- Coût total maximum pour l'accompagnement expertise comptable : 600€ HT
- Coût total maximum pour l'accompagnement juridique en droit du travail : 600€ HT
- Reste à charge pôle /cluster ou entreprise (par prestation) : 360 € HT